



Serge Letchimy

Dimanche 10 janvier 2010

Tous ensemble

pour dire

NON

Mes très chers compatriotes Martiniquaises, Martiniquais,

Dans quelques jours, nous allons nous retrouver dans ce qu'il est convenu d'appeler une « Consultation ». Il s'agira pour nous de définir une position commune sur la question statutaire et, par là-même, sur l'avenir de la Martinique.

C'est pour moi un moment important, un moment solennel.

En ce jour du 10 janvier 2010, nous devons sortir de l'écume des jours, quitter le marigot des querelles politiciennes, désertier le petit piteux des combats et cancons, pour hisser cette « Consultation » à l'échelle d'une ambition Martiniquaise. Un vote de dignité, de respect, d'attitude raisonnable et constructive, mais aussi, je l'espère, un vote d'audace et d'imagination, où des Martiniquais, ensemble, adopteront en pleine maturité politique, une démarche noble, et qui est la mieux conforme aux attentes et à l'intérêt de notre Peuple.

« **Penser et agir Martiniquais** », c'est aussi comprendre que nul ne saurait avoir raison tout seul, et que l'avenir de la Martinique passe par le travail collectif de tous les Martiniquais.

Déjà de nombreux Martiniquais nous rejoignent autour de la base irréductible d'une inscription dans une dynamique de responsabilité pleine.

J'ai parlé de dynamique de responsabilisation et ma démarche peut se résumer ainsi : à chaque étape, prendre ce qui peut être pris, et avancer pas à pas, et, comme le disait Aimé Césaire, garder chaque pas gagné en continuant d'avancer vers la responsabilité.

Voilà ce qu'il y a dans l'idée d'agir et de penser Martiniquais !

Car il n'y a pas que deux voies « le 73 » ou « le 74 », le destin ne nous réserve pas que deux caloges « le 73 » ou « le 74 » !

Entre le renoncement colonial à l'existence nationale (fut-ce dans le cadre d'une république française rénovée), et l'expression autoritaire d'un pouvoir sans contrepartie dans une société déchirée, il y a une troisième voie.

Celle qui recherche patiemment les conditions de l'unité la plus large afin que la responsabilité soit vécue comme la récolte d'un fruit mûr plutôt que comme le forceps précipité par une fuite en avant opportuniste.

Il y a nécessairement une troisième voie car nous estimons que c'est à la Constitution de s'adapter aux aspirations du peuple et non le contraire.

C'EST POURQUOI NOUS PENSONS QU'IL FAUT

rassembler le peuple Martiniquais autour d'une collectivité unique assumant une dynamique de responsabilisation dans **le pacte républicain français**, et plus largement dans l'environnement européen, sans occulter ses acquis, ni son attachement au principe d'égalité des droits garanti par la Constitution.

Une collectivité Martinique qui doit disposer, par le biais d'une Assemblée unique, **du pouvoir de légiférer et de réglementer** sur les aspects essentiels à la mise en œuvre de son projet partagé d'épanouissement global.

C'EST POURQUOI NOUS PENSONS AUSSI QU'IL FAUT

installer immédiatement une Assemblée unique Martiniquaise, pour remplacer les actuelles institutions, qui reflète les réalités diverses du territoire, par un mode de scrutin qui assure à la fois une représentation proportionnelle et une assemblée majoritaire afin de faire

en sorte que la représentativité colle au plus près des réalités si différentes, du Sud, du Centre et du Nord, que toutes les communes, tous les quartiers soient pris en compte au plus juste.

Il s'agit d'**une période de transition** majeure, raisonnée et responsable, tenant compte de l'histoire de ce peuple, de son droit à protéger sa personnalité collective, pour créer les conditions d'une véritable mutation sociale, économique et culturelle, capable de répondre démocratiquement aux défis des temps modernes par **une autonomie constitutionnalisée et pleinement assumée**.

ET C'EST POURQUOI
LE 10 JANVIER 2010
NOUS DISONS NON
À L'ARTICLE 74
(tel que rédigé)

NON à une loi organique élaborée bien après le vote du peuple

Cette procédure prive les Martiniquais d'un choix souverain en toute connaissance de cause au moment du vote. Yo ka di mwen mayé le 10 janvié épi yo ka ba mwen an bag 3 ou 4 lanné pli ta, mé pesonn pa ka di si cé ké an bag an **Iô** ou an bag an **krizokal** !!!

NON à la rupture avec le socle de l'égalité des droits

Nous parlons ici de préserver les grands principes républicains de solidarité, combat historique de nos aînés. Pour nous, le droit à la responsabilité et à l'initiative ne doit pas être assorti de sanctions.

NON à un passage en force à l'article 74 qui masque l'absence de politiques de développement ambitieuses et déterminantes

Le passage à une collectivité régie par l'article 74 nous est présenté sans véritable projet de développement. À ceux qui nous parlent d'agenda 21 et de SMDE (qui n'est qu'une commande du gouvernement français) nous disons que ces deux outils ne répondent ni de manière globale ni de manière concrète aux besoins et aux intérêts du peuple martiniquais.

NON au pouvoir pour le pouvoir, puisque les résolutions du congrès démontrent que la quasi totalité des compétences souhaitées relèvent de l'article 73, donc de l'identité législative, alors, pourquoi vouloir passer à l'article 74 ?

NON à des mesures de discrimination sur les droits d'établissement en Martinique, qui compromettent le statut de région ultrapériphérique, et ignorent **une partie de nous-mêmes**, à savoir plus de 200 000 Martiniquais qui vivent en France.

Serge Letchimy



Une démarche dans la droite ligne de la pensée progressiste césairienne

« Ma conception de l'universel est celle d'un universel riche de tout le particulier, riche de tous les particuliers, approfondissement et coexistence de tous les particuliers. Alors ? Alors il nous faudra avoir la patience de reprendre l'ouvrage, la force de refaire ce qui a été défait ; la force d'inventer au lieu de suivre ; la force « d'inventer » notre route et de la débarrasser des formes toutes faites, des formes pétrifiées qui l'obstruent »

Aimé Césaire
Lettre à Maurice Thorez
octobre 1956

Le 10 janvier
**fok nou tout
allé voté**

NON
pou divini matinik



**PARTI PROGRESSISTE
MARTINIQUAIS**